

20191216-18

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la restructuration partielle du musée Victor Hugo, 6/6bis place des Vosges, 75004 - Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue entre l'établissement public Paris Musées et la Direction des constructions publiques et architecture de la Ville de Paris pour la restructuration partielle du musée Victor Hugo approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 décembre 2015.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant, annexé à la présente délibération, relatif à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la restructuration partielle du musée Victor Hugo, 6/6bis place des Vosges, 75004 - Paris, conclue entre l'établissement public Paris Musées et la Direction des constructions publiques et architecture de la Ville de Paris et approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 décembre 2015.

Article 2 : Les dépenses relatives à cet avenant seront inscrites sur le budget d'investissement de l'établissement public Paris Musées des exercices concernés.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY